

L'an deux mil quinze et le cinq juin à vingt heures le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur LOVISA Jean-Pierre.

**Présents** : Mesdames RUBOD, LEGAUT, MARTHOUD, COUROUAV, COSTA, GIROD.  
Messieurs TASSAN, SARETTA, VERRON, CROZY, BERTRAND, GARCIA.

**Absent** : Monsieur PRAVAZ Guillaume

**Secrétaire de séance** : Monsieur VERRON Frédéric

Présentation de la nouvelle stratégie foncière en matière de préemption des espaces naturels sensibles par un intervenant du conservatoire des espaces naturels de la Savoie.

Le conseil municipal se donne un temps de réflexion avant de statuer sur ce dossier.

### 1. Délibérations

#### **Délibération n°17-2015 : PRESCRIPTION OUVERTURE CONJOINTE ENQUÊTES PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET A LA CESSIBILITE DES PARCELLES D'EMPRISE AU PROJET**

Le Maire rappelle la délibération du 28/10/2014 et sa motivation ayant aboutie à la décision d'acquérir par voie d'expropriation les parties des parcelles cadastrées section C n° 3915-3917 correspondant à l'emprise du projet.

A cette fin,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- Décide de poursuivre l'acquisition des parties de terrains concernés par l'emprise du projet ;
- De solliciter Monsieur le Préfet de la Savoie pour prescrire l'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles d'emprise au projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à représenter ou faire représenter la commune devant toute juridiction administrative ou judiciaire qui aurait à statuer dans ce dossier.

-

#### **Délibération n°18-2015 : Subventions**

Le Maire présente au Conseil Municipal des demandes de subvention :

- Le club de football de Yenne qui a un effectif de 8 enfants de la commune.
- La croix rouge propose de faire une initiation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours sur la base de loisirs le 6 août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 200 € au club de football de Yenne correspondant à 25€/enfant.
- Décide de verser une subvention de 250 € à la Croix Rouge.

#### **Délibération n°19-2015 : MOTION**

Dans le cadre du Plan d'économie de 50 milliards d'euros lancés par l'Etat sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont appelés à diminuer de 30% d'ici 2017.

Déjà en 2014, cette réduction de dotations a représenté pour les communes et intercommunalités, au niveau national, 840 M€ dont 7.7 M€ pour la Savoie, auxquels s'ajoutent les 13.2 M€ que les intercommunalités savoyardes ont versé dans un fonds national de péréquation dont aucun territoire de notre département n'est bénéficiaire.

Cet effort a représenté globalement en 2014, un montant de 37.62 € par habitant en Savoie-alors que l'impact moyen au niveau national n'est que de 12.07 €- et s'accroîtra encore dans les années à venir.

Au global, entre 2013 et 2015, la dotation globale de fonctionnement nette d bloc communal (commune + EPCI) aura diminué de près de 39.7 M€ soit plus de 27% sur cette période.

Si la montée en charge du FIPC se poursuit tel que prévu à ce jour, c'est plus de 92 M€ d'effort qui auront été demandés aux collectivités de Savoie à l'horizon 2017, soit une variation de -63% !

Les communes et intercommunalités de Savoie ne contestent aucunement leur participation à l'effort de réduction des déficits publics, ce qu'elles font déjà depuis 2008, en particulier depuis 2011 avec le gel des dotations de l'Etat.

Elles remarquent cependant que le secteur local va porter au niveau national 22% de l'effort demandé alors qu'il ne représente que 20% de la dépense publique et seulement 9.5% de la dette publique.

Les communes et intercommunalités de Savoie tiennent également à souligner les répercussions que cette baisse va inévitablement entraîner :

- Sur le niveau des services publics locaux au détriment de la cohésion sociale et de la croissance économique
- Et sur le niveau de l'investissement qui est un élément majeur d'aménagement du territoire et stabilisateur social.

Les collectivités locales assurent habituellement 70% de l'investissement en France et pour 2014, des études économiques ont estimé à 30% la baisse des commandes auprès des entreprises de BTP, ce qui, dans la durée, pourrait signifier d'ici 2017 la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La diminution drastique des ressources locales va donc pénaliser à terme tous les habitants du territoire et pourrait fragiliser la reprise économique pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pourquoi, les communes et intercommunalités de Savoie seront attentives aux conclusions rendues par le groupe de travail que le Premier ministre a mis en place en lien avec leurs associations dans le but d'établir un diagnostic partagé de la situation des finances locales et d'étudier toutes les mesures d'adaptation qui pourraient être mises en œuvre.

Délibération n°20-2015 : Crédits supplémentaires

## **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
67	673		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00

## **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
70	70611		Redevance d'assainissement collectif	2 000,00

### **2. Questions diverses**

#### **Réglementation publicité extérieure :**

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle 2 » constitue une réforme importante du code de l'environnement au titre de la réglementation de la publicité extérieure.

Cette loi impose la mise en conformité des publicités et des préenseignes. Il convient donc de commencer par effectuer un recensement des panneaux publicitaires.

- **Régime indemnitaire du personnel :**

La réglementation ayant changé, il convient de mettre en conformité le régime indemnitaire du personnel, un dossier a été constitué et doit être validé par le comité paritaire technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale, à l'issue de cette validation, le conseil municipal pourra délibérer pour entériner ces modifications.

- **Entrées plage**

Le conseil municipal décide de reconduire la gratuité de 10 entrées à la plage de Saint Jean de Chevelu pour tous les enfants de la commune de 6 ans à 18 ans.

- **Souscription livre Mémoire des communes de l'Avant pays savoyard**

Un ouvrage relatant l'histoire détaillée des communes de l'Avant Pays savoyard va paraître prochainement, le conseil municipal décide de souscrire un certain nombre d'ouvrages en soutien à cette démarche.

- **Travaux station épuration**

Le bureau Alp'Epur est chargé de constituer le dossier de consultation qui permettra de lancer le marché de procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'amélioration de fonctionnement de la station d'épuration.

- **Sécurisation traversée de Champrond**

Les habitants de Champrond ont été conviés à une réunion de présentation des travaux de sécurisation de la traversée de Champrond. Ce temps d'échange a été constructif car il a permis aux habitants d'exprimer leurs besoins, la commission de travaux prendra en compte leurs remarques.

- **Elagage**

Les services de la communauté de communes n'assurant plus les prestations d'élagage et d'épareuse, la commune a dû avoir recours à un prestataire privé. Après consultation, l'entreprise BOURSIER d'Entre deux Guiers a été retenue.

- **Embauche estivale**

L'embauche de l'été dernier ayant donnée entière satisfaction, elle est reconduite pour une période de 4 semaines.

- **Bilan PLU**

La réglementation impose, que dans les 9 ans au plus après l'approbation du PLU par le conseil municipal, ce dernier doit procéder à une analyse de ses résultats. Un groupe de travail a été constitué.

- **Procédure d'expulsion**

Le conseil Municipal décide de lancer la procédure d'expulsion concernant un locataire qui ne s'acquitte plus de ces loyers depuis près d'une année.

- **Conseil communautaire**

Le Maire rappelle que le conseil communautaire aura lieu lundi 8 juin à Saint Jean de Chevelu à la salle des fêtes, faisant suite à une visite du camping organisée pour tous les élus du conseil communautaire.

La séance est levée à 22h30.